

Convocation

Organisation 3e Tour du 28 Janvier 2018

49
SENIORS ÉLITE (M/D)
Cholet
12 tables

	Messieurs	Dames	Salle :	Complexe Sportif Pierre de Coubertin 6 Rue Jean Monnet 44300 CHOLET Téléphone:
Pointage:	08h30	08h30		
Début:	09h00	09h00		
Fin:	Vers 17h00	Vers 16h00		

J.A.:	BATAS Christophe	Contact :	MOTARD Didier
Tel Fixe:	02 51 57 54 01	Tel Fixe:	02 41 58 30 14
Tel Port:	06 62 70 46	65	
E-mail :	c.batas85@orange.fr	E-mail :	dm.motard@orange.fr

53
JUNIORS-CADETS (G/F)
Ballée
16 tables

	Garçons	Filles	Salle :	Complexe Sportif Route de Cheméré 53340 BALLÉE Téléphone: 02 43 69 34 32
Pointage:	09h00	10h30		
Début:	09h30	11h00		
Fin:	Vers 18h00	Vers 18h00		

J.A.:	PIRON Loïc	Contact :	LEGAY Daniel
Tel Fixe:	02 43 04 81 38	Tel Fixe:	02 43 70 83 31
Tel Port:		Tel Port:	07 85 48 19 26
E-mail :	lc.piron@orange.fr	E-mail :	legay.daniel@wanadoo.fr

44
MINIMES-BENJAMINS (G/F)
St Nazaire Blum
16 tables

	Garçons	Filles	Salle :	Gymnase D HENLEX Rue Pierre-Marie Juret 44600 ST NAZAIRE Téléphone :
Pointage:	09h00	10h30		
Début:	09h30	11h00		
Fin:	Vers 18h00	Vers 18h00		

J.A.:	LEMAN J-Yves	Contact :	REICHERT Florence
Tel Fixe:	02 28 23 64 85	Tel Fixe:	
Tel Port:	07 50 23 68 11	Tel Port:	06 82 13 33 86
E-mail :	jy.leman@cdtt44.fr	E-mail :	florencereichert@wanadoo.fr

CRITÉRIUM FÉDÉRAL 2017-2018

Informations diverses

(Pour plus de détails, consultez les règlements administratifs et sportifs)

ORGANISATION DES TOURS EN PAYS DE LA LOIRE

AVANT LA COMPETITION

- 1) **En cas de forfait : prévenir d'urgence**
LIGUE **Tel : 02 51 80 63 80** **E-Mail : administration@pdltt.org**
- 2) **Les forfaits seront remplacés jusqu'au mercredi (J-5) à 12h00**
Dans ce cas le(s) remplaçant(s) concerné(s) ne peuvent plus jouer dans la division inférieure.
- 3) **Les forfaits pourront être remplacés jusqu'au jeudi (J-4) à 22h00**
Dans ce cas le(s) remplaçant(s) concerné(s) choisissent d'accepter ou de refuser la montée à l'échelon régional. En cas de refus le joueur reste en division inférieure et le responsable de la compétition propose la montée au remplaçant suivant selon la même logique. S'il y a deux refus consécutifs, le tableau sera alors incomplet.

DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- 1) Le classement des joueurs (1 à 32, 1 à 24 ou 1 à 16) avant la compétition est administratif: il pourra être modifié par le juge-arbitre selon les forfaits et repêchages éventuels.
- 2) Dans toutes les catégories, les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.
- 3) Le joueur doit pouvoir présenter au J.A. tout document, numérique ou papier, prouvant l'exactitude de sa situation vis-à-vis de sa licence et du certificat médical.
>>> S'il ne peut prouver sa situation, il n'est pas autorisé à jouer.
- 4) Le conseiller d'un joueur doit être titulaire d'une licence promotionnelle ou traditionnelle (format numérique ou papier) et doit pouvoir la présenter au J.A.
>>> S'il ne peut prouver sa situation, il n'est pas autorisé à rester sur le banc
- 5) En cas d'abandon : uniquement à la première partie non jouée, si un joueur ne se présente pas dans l'aire de jeu :
>>> le joueur a partie perdue et perd les points classement correspondants, son adversaire ne marque pas de points classement.
- 6) Retard : Si un joueur ne se présente pas à l'appel de son nom pour sa première partie
>>> Il perd cette partie, marque 0 point mais peut disputer les parties suivantes.

APRES LA COMPETITION

- 1) La gestion des montées se fait selon le tableau suivant :

MONTEES	VERS LA N2						DEPUIS CHAQUE COMITE					
	MASCULIN			FEMININ			MASCULIN			FEMININ		
	ME	J/C	M/B	DE	J/C	M/B	ME	J/C	M/B	DE	J/C	M/B
Après les tours 1,2,3	4	3	3	2	3	2	2	2	2	1	1	1
Après le tour 4	2	1	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1

La montée est acquise lorsqu'il n'y a pas de changement de catégorie.

2) Le classement des montants dans un tableau repose sur 4 critères:

- a) les points CF du tour précédent.
- b) le cumul des points CF depuis le début de saison.
- c) les points licence.
- d) l'âge (le plus jeune est devant).

3) La gestion des forfaits se fait selon la logique suivante :

- a) un forfait est excusé s'il est annoncé avant 12h le mercredi précédent la compétition:
>>> le joueur descend d'une division, n'est pas repêchable au tour suivant mais n'a pas d'amende.

- b) un forfait est excusé s'il est annoncé après 12h le mercredi précédent la compétition avec délivrance d'un certificat médical dans les 8 jours qui suivent la compétition:
>>> le joueur descend d'une division, n'est pas repêchable au tour suivant mais n'a pas d'amende.

- c) un forfait est NON excusé dans tous les autres cas:
>>> le joueur descend d'une division, n'est pas repêchable au tour suivant et a une amende de 15 euros

- d) un joueur est considéré comme forfait général s'il a un 2e forfait, excusé ou non.
un joueur est considéré comme forfait général s'il a un forfait non excusé au 4e tour.
>>> lors de la saison suivante, le joueur repartira dans la division inférieure à celle où il aurait dû être placé compte tenu de son total de points CF.